



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE NOUVELLE**

DCM n° 52/2016

**Cinéma-Théâtre de la Commune Historique
Villedieu-les-Poêles – demande de gratuité**

Date de la convocation : 04/02/2016 Date d’Affichage : 18/02/2016 au 11/03/2016 Date Notification : 18/02/2016
Nombre de membres : * en exercice : 38 * Présents : 32 * Votants : 35

Séance ordinaire du 15 février 2016
L’an deux mil seize le quinze février à 20 h 30

Les Membres du Conseil municipal de la Commune Nouvelle dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Philippe LEMAÎTRE, Maire de la C.N VILLEDIEU-LES-POELES – ROUFFIGNY.

Etaient présents (P) - Absents (A) - Excusés (E) - Représentés (R)

Philippe LEMAÎTRE	P	Emile CONSTANT	P	Christine LUCAS DZEN	P	Martine VILLAIN	R	Elodie PROD’HOMME	A
M-Odile LAURANSON	P	Christian METTE	P	Monique GUERIN	P	Stéphane VILLESPEA	P	Jean-Marc LEMAÎTRE	A
Frédéric LEMONNIER	P	Claudine GARNIER	P	Catherine AFFICHARD	P	Eric THIEBE	P	Gaston LAMY	P
A-Marie LAUNER-COSIALLS	P	Jean LUCAS	P	Damien PELOSO	P	Sylvain COSSE	P	Patricia MARIE	P
Francis LANGELIER	P	Sophie DALISSON	P	Myriam BARBE	R	Jocelyne CONSTANT	P	Sarah PIHAN	P
Christophe DELAUNAY	P	Jacques LEMONCHOIS	P	Michel BELLEE	P	Guy ARTHUR	P	Claudine GARNIER	P
Véronique BOURDIN	P	Agnès LETERRIER	P	Martine LEMOINE	P	Edith LENORMAND	P		
Thierry POIRIER	P	Patrick TURPIN	R	Daniel MACE	P				

AVAIENT DONNE POUVOIR : *Mme BARBE Myriam à Mme Sophie DALISSON*
Mme VILLAIN Martine à Mr MACE Daniel
Mr TURPIN par Mr LANGELIER

Mr Jacques LEMONCHOIS désigné conformément à l’article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire.

**CINEMA-THEÂTRE DE LA COMMUNE HISTORIQUE
VILLEDIEU-LES-POËLES – DEMANDE DE GRATUITE – n° 52/2016**

Retour de Monsieur DELAUNAY – Départ de Madame PROD’HOMME

Monsieur le Maire rappelle que l’Association Culture et Loisirs n’est pas signataire de la convention de mise à disposition de la salle Cinéma-Théâtre. C’est pourquoi, il demande de bien vouloir l’autoriser à accorder la gratuité pour le gala de danse annuel.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l’unanimité (35).*

AUTORISE Mr le Maire ou la 1^{ère} adjointe de la C.N à accorder la gratuité du Cinéma-Théâtre pour le gala de danse de l’Association Culture et Loisirs.

AUTORISE Mr le Maire ou la 1^{ère} Adjointe de la C.N à signer tout document nécessaire à cette affaire.

AR-Préfecture de Saint Lo

050-215006396-20160215-2016021552D-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 17-02-2016

Publication le : 17-02-2016



Le Maire,

Philippe LEMAÎTRE